

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CP-42

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 23 octobre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès à la **Licence mention Psychologie** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2021 :

**Louise GOYET
Caroline BEAUVAIS
Lionel DAGOT
Alexandra ERNST
Catherine GRANSARD**

**Sabine GUERAUD
Amélie JACQUOT
Catherine MARION
Claire VALLAT- AZOUVI
Thomas VILLEMONTAIX**

ARTICLE 2 –

Mme **Louise GOYET** est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE

ARRETE N°2020-2021-SCOLARITE-CP-43

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR Psychologie du 23 octobre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 12 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès au **Master mention Psychologie** est fixée comme suit, jusqu'au 15 novembre 2021 :

Thomas VILLEMONTAIX
Caroline BEAUVAIS
Lionel DAGOT
Louise GOYET

Sabine GUERAUD
Catherine MARION
Cathy TOUPIN
Claire VALLAT- AZOUVI

ARTICLE 2 –

M. **Thomas VILLEMONTAIX** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 12 novembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE

Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE